JEUX DU QUÉBEC

GUIDE DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

INSPIRATION

★ ACCOMPLISSEMENT

DÉLÉGATION

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN-CHIBOUGAMAU-CHAPAIS

RIMOUSKI | ÉTÉ 2023

www.rlssaguenaylacstjean.com

TRANSPORT DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF

Le transport des équipements sportifs suivants sera pris en charge par le COFJQ – 2023 :

Tableau 1 - Bloc 1 Disciplines	Matériel	Consignes
Athlétisme	Par athlète : • Perches* • Javelots Par délégation : • Tente (1)	• Apposer l'étiquette officielle sur l'étui de transport de la perche • Apposer l'étiquette officielle sur l'étui de transport des javelots • Apposer l'étiquette officielle sur le sac de transport de la tente et sur une patte
Cyclisme sur route	Par athlète : • Vélo de route • Roues de vélo supplémentaires (1 sac double ou 2 sacs simples) • Support pour échauffement (1) Par délégation : • Coffre à outils (1) • Sac d'objet divers (1) • Tente (1)	• Apposer l'étiquette officielle sur les vélos de route • Regrouper les roues de vélos supplémentaires dans un (1) sac (ou deux (2) sacs) de transport et apposer l'étiquette officielle sur les (ou les sacs) • Apposer l'étiquette officielle sur les supports pour l'échauffement • Apposer l'étiquette officielle sur le coffre à outils • Regrouper tout le matériel divers dans un (1) même sac de matériel et apposer l'étiquette officielle sur le sac • Apposer l'étiquette officielle sur le sac de transport de la tente et sur une patte
Triathlon	Par athlète : • Vélo de triathlon • Roues de vélo supplémentaires (1 sac double ou 2 sacs simples) Par délégation : • Coffre à outils (1) • Sac d'objet divers (1) • Tente (1)	• Apposer l'étiquette officielle sur les vélos de route • Regrouper les roues de vélos supplémentaires dans un (1) sac (ou deux (2) sacs) de transport et apposer l'étiquette officielle sur les (ou les sacs) • Apposer l'étiquette officielle sur le coffre à outils • Regrouper tout le matériel divers dans un (1) même sac de matériel et apposer l'étiquette officielle sur le sac • Apposer l'étiquette officielle sur le sac de transport de la tente et sur une patte

Tableau 2 - Bloc 2 Disciplines	Matériel	Consignes
Vélo de montagne	Par athlète : • Vélo de montagne • Roues de vélo supplémentaires (1 sac double ou 2 sacs simples) • Support pour échauffement (1) Par délégation : • Coffre à outils (1) • Sac d'objet divers (2) • Tente (1)	• Apposer l'étiquette officielle sur les vélos de montagne • Regrouper les roues de vélos supplémentaires dans un (1) sac (ou deux (2) sacs) de transport et apposer l'étiquette officielle sur les (ou les sacs) • Apposer l'étiquette officielle sur les supports pour l'échauffement • Apposer l'étiquette officielle sur le coffre à outils • Regrouper tout le matériel divers dans un (1) ou deux (2) sacs de transport et apposer l'étiquette officielle sur le ou les sacs • Apposer l'étiquette officielle sur le sac de transport de la tente et sur une patte
Golf	• Sac de golf • Chariot de golf	• Apposer l'étiquette officielle sur les de golf • Apposer l'étiquette officielle sur les chariots de golf
Tir à l'arc	• Valises d'arcs (arcs et flèches)	• Apposer l'étiquette officielle sur les valises pour arc et flèches

N.B.
Tout équipement qui n'est pas mentionné dans les tableaux ci-dessus ne devrait pas se retrouver dans les camions cubes. Si par erreur du matériel autre que celui autorisé se retrouve dans le cube, il **ne sera pas** pris en charge par le COFJQ – 2023. Le chauffeur ou bénévole au matériel sportif de la délégation devra repartir avec ledit matériel.

Tout athlète ou région qui décidera de ne pas utiliser la gestion du matériel sportif offerte par le comité organisateur s'en retrouvera responsable et dégagera, par le fait même, le COFJQ – 2023 de toute responsabilité.

Identification des équipements sportifs des délégations

1. Étiquettes officielles

L'utilisation des étiquettes officielles est **obligatoire**. Chaque athlète ou un responsable de la délégation devra bien identifier l'équipement sportif avec l'étiquette fournie par le COFJQ - 2023. Ce dernier devra y inscrire lisiblement en lettre moulée son nom et prénom, sa discipline et le numéro lui étant attribué, et ce, sur les deux (2) côtés de l'étiquette. Sur les sacs de matériel divers, un responsable devra indiquer lisiblement le contenu du sac, la discipline ainsi que le numéro lui étant attribués, et ce, sur les deux (2) côtés de l'étiquette.

Chaque « Formulaire d'inventaire du matériel sportif par délégation » sera partagé entre les délégations et le COFJQ – 2023 via un interface cloud commun. Ce document devra être complété par chaque délégation avant le départ des camions cubes et devra correspondre à l'étiquetage effectué. Ces informations sont essentielles à la réception du matériel à l'arrivée du camion cube.

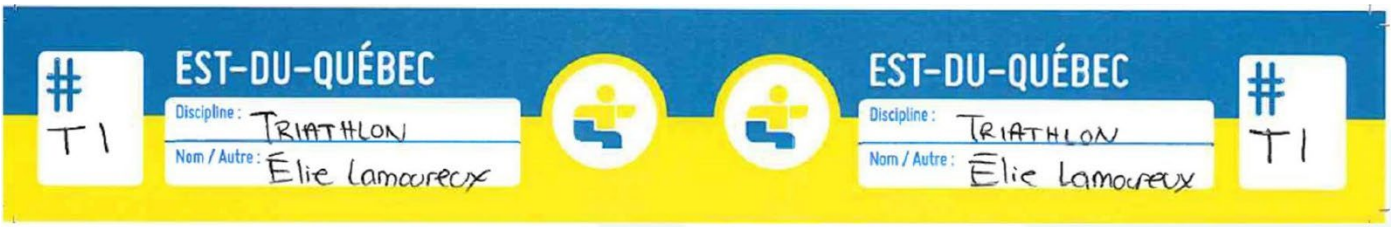

Seuls les articles bien identifiés par une étiquette et étant mentionnés dans les tableaux 1 et 2 seront pris en charge par le COFJQ – 2023. Tous les équipements sportifs des délégations devront être identifiés avant le départ du camion cube de la région et devront demeurer identifiés pendant toute la durée des Jeux.

2. Procédures d'identification des délégations

Voici les étapes pour s'assurer que le matériel soit bien identifié avant le départ du camion cube de la région :

1. Inscrire sur l'étiquette la discipline de l'athlète;
2. Inscrire sur l'étiquette le prénom et le nom de l'athlète;
3. Numéroter les étiquettes en respectant le code et l'ordre de classement prédéterminés par le COFJQ – 2023;
4. Apposer l'étiquette sur l'équipement sportif en respectant le positionnement.

Il est recommandé d'utiliser un crayon noir permanent de type sharpie pour écrire sur l'étiquette.

3. Types d'étiquettes

Deux types d'étiquettes sont utilisés pour l'identification du matériel sportif. Veuillez respecter le type d'étiquette selon l'item à identifier, en vous référant au tableau ci-bas

Étiquette simple	Étiquette double
- Vélo (cyclisme, triathlon et vélo de montage) - Support d'entraînement 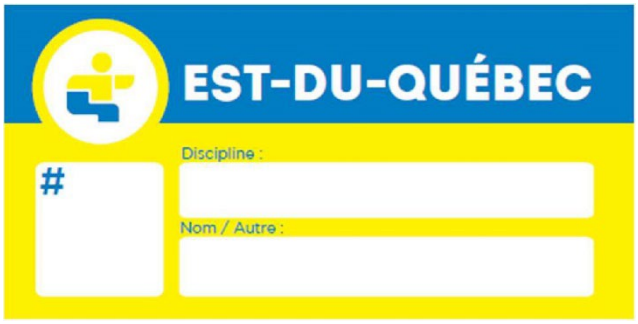 	- Tente de délégation - Perche - Coffre à outils - Sac de roues de vélo - Sac de golf et chariot - Valise pour arc et flèches - Sac divers

4. Emplacement des étiquettes

L'étiquette ne doit pas nuire à la manipulation des équipements et doit être positionnée pour rester attachée pendant toute la durée des Jeux.

Pour identifier les sacs, apposer sur une (1) ganse uniquement.

5. Numéros des étiquettes

Afin de faciliter l'inventaire des équipements, les numéros des étiquettes seront préalablement déterminés par le COFJQ – 2023 et associés à un sport. Il sera de la responsabilité de l'athlète ou du responsable de jumeler correctement le numéro de l'étiquette à l'athlète et au sport prédéterminé au moment d'inscrire les informations.

- Les numéros C1 à C40… seront réservés pour le cyclisme sur route;
- Les numéros G1 à G12… seront réservés pour le golf;
- Les numéros T1 à T40… seront réservés pour le triathlon;
- Les numéros TA1 à TA8… seront réservés pour le tir à l'arc;
- Les numéros VM1 à VM40… seront réservés pour le vélo de montagne;
- Les numéros A1 à A30… seront réservés pour l'athlétisme;

Il est à noter que l'utilisation de la lettre avant le nombre permet de distinguer rapidement le sport auquel appartient le matériel sportif. Il est important d'écrire ces informations lisiblement et de respecter l'ordre numérique en débutant par le chiffre 1.